

Conférence romande de formation continue, 3 septembre 2013

Allocution d'ouverture de Jean-François Rime

Mesdames, Messieurs,

C'est un plaisir pour moi, en ma qualité de président de l'Union suisse des arts et métiers usam, de vous saluer et de vous adresser une brève allocution en ouverture de votre conférence.

Depuis sa fondation en 1879, l'usam s'occupe des questions relatives à la formation, et en particulier – naturellement – de celles concernant la formation et le perfectionnement professionnels. Si, à ses débuts, elle s'occupait encore activement de l'élaboration des règlements d'apprentissage et d'examen des diverses professions, cette tâche incombe aujourd'hui aux associations professionnelles suisses concernées et aux organisations du monde du travail (OrTra).

Comme chacun sait, la formation des apprentis relève d'une longue tradition dans l'industrie et les arts et métiers. Au moyen âge déjà, au temps des guildes, les apprentis recevaient une formation intégrale aux métiers artisanaux, mais payaient eux-mêmes pour l'acquérir (au lieu de recevoir un salaire, comme c'est le cas aujourd'hui). Si les guildes ont disparu, la tradition de formation des divers métiers artisanaux s'est heureusement perpétuée. C'est là notre grande chance: grâce à notre système dual de formation professionnelle, nous avons un taux de chômage des jeunes plus faible que d'autres pays.

Pour préserver cet atout, l'Union suisse des arts et métiers s'engage de tout son poids politique. En 2006, nous sommes parvenus à ancrer dans la Constitution fédérale l'équivalence entre formations professionnelle et universitaire. La mise en œuvre n'est toutefois pas une mince affaire. Nous avons ainsi lutté pendant des années pour obtenir que la formation professionnelle supérieure soit renforcée dans son ensemble, et notamment que les examens professionnels et professionnels supérieurs ainsi que leurs cours préparatoires, reçoivent enfin un soutien comparable à celui dont bénéficient les écoles supérieures et les hautes écoles. Et, en dépit de la volonté du Conseil fédéral, nous avons obtenu que, depuis 2012, la Confédération assume enfin ses obligations légales en prenant en charge 25% des dépenses publiques destinées à la formation professionnelle.

Concernant l'ancrage des cours préparatoires dans la loi sur la formation professionnelle, nous sommes toujours engagés dans la lutte et nous espérons que le projet du SEFRI visant au "renforcement de la formation professionnelle supérieure" apportera, d'ici à la fin de l'année, des propositions de solution acceptables. Les changements obtenus devront ensuite être rapidement inscrits dans la loi sur la formation professionnelle.

Concernant la loi sur la formation continue

Vous allez débattre aujourd'hui de la loi sur la formation continue. Cette question, elle aussi, concerne fortement l'usam et ses membres. Notre objectif, là aussi, est d'obtenir la reconnaissance de l'équivalence entre formations professionnelle et universitaire et l'égalité de traitement entre les deux voies de formation. Cela signifie que, dans le domaine de la formation continue, toutes les offres et tous les participants, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, doivent être sur un pied d'égalité.

En 1994 déjà, l'USAM formulait cette exigence sous la forme d'une résolution. Celle-ci n'excluait pas que le financement puisse aussi bien être axé sur la demande que sur l'offre, et nous propositions alors que cette question soit dûment examinée. Toutefois, j'affirme aujourd'hui clairement que le passage d'un financement axé sur l'offre à un financement axé sur la demande ne peut entrer en ligne de compte qu'à l'égard du secteur tertiaire dans son ensemble, et qu'il nécessiterait des ajustements permettant d'assurer l'existence des offres, aujourd'hui encore subventionnées, dans le domaine des

cours préparatoires aux examens professionnels et professionnels supérieurs. Le dernier mot n'a pas encore été dit sur cette question.

Une étude sur la disponibilité des PME à recourir à la formation continue a en outre montré que l'apprentissage informel, réalisé sur le lieu de travail, et la formation continue sont des modes de formation dont l'importance est reconnue et qu'ils sont déjà bien mieux établis que l'on ne s'y attendait. En effet, près de 80% des PME participent à des offres de formation continue formelle et seulement 20% ne recourent à aucune formation, sinon à des modes informels de formation continue. Quant à l'inscription dans la loi d'un congé de formation continue ou d'une formation continue intégralement financée par les pouvoirs publics ou l'employeur, nous la jugeons inopportune et nous y opposons catégoriquement.

Nous prononçant en 2010 sur les premières propositions de la Commission d'experts, nous avons par conséquent postulé qu'une future loi sur la formation continue devait être essentiellement une loi-cadre se bornant à déterminer les principes à suivre en matière de formation dans tous les domaines et à tous les niveaux.

Le projet actuel, qui sera traité par le Conseil national à fin septembre, va ainsi dans la bonne direction, bien qu'il reste quelques points à améliorer.

Ainsi, nous sommes favorables à la promotion de ce qu'on appelle la formation de mise à niveau, grâce à laquelle des adultes peuvent également acquérir les compétences de base nécessaires. Cela n'a certes rien à voir avec la formation continue proprement dite, mais en tant qu'employeurs, nous nous devons de veiller à ce que les employés disposent de cette possibilité.

En ce qui concerne la reconnaissance des acquis informels, nous émettons encore des réserves, surtout lorsque, dans le domaine de la formation initiale, les cantons ne collaborent pas ou trop peu avec les organisations suisses du monde du travail. Bien que la situation se soit un peu améliorée, nous avons encore écho de certaines critiques.

S'il est maintenant question que la formation continue soit, de par la loi, confiée à la responsabilité de la Confédération et des cantons, cela ne nous satisfait nullement; nous demandons très clairement l'implication des organisations du monde du travail (OrTra) concernées, et cela non seulement dans le domaine de la formation initiale, mais encore, et surtout, dans celui de la formation professionnelle supérieure, où la responsabilité principale incombe, comme il se doit, aux organisations faitières. Seule l'implication de l'association professionnelle concernée peut garantir le lien avec le marché du travail. Cela doit aussi se trouver inscrit dans la nouvelle loi sur la formation continue.

Le projet pilote de l'usam

Actuellement, notre réseau Femmes PME Suisse mène à bien un projet pilote dans le domaine de la formation professionnelle supérieure. Notre objectif est de permettre aux Femmes PME, c.-à-d. aux partenaires de chefs de PME collaborant à la direction de l'entreprise, d'obtenir un diplôme reconnu par la Confédération: le brevet de spécialiste en gestion de PME. Sans avoir à retourner sur les bancs d'école, elles peuvent, à travers un processus de validation, faire valoir les compétences qu'elles ont acquises par la pratique et être ainsi admises à un examen professionnel. En collaboration avec quatre organisations professionnelles, les Femmes PME Suisse ont mis sur pied un examen professionnel qui permet d'obtenir par deux voies différentes le brevet de spécialiste en gestion de PME. La première de ces voies est structurée de façon modulaire; pour être admis à l'examen, il s'agit d'achever avec succès les six modules. L'autre voie commence par un processus de validation des acquis, qui consiste à établir un dossier. Après avoir été évalué par des experts, ce dossier de validation permet l'admission à l'examen professionnel. L'examen est le même quelle que soit la voie empruntée: tous les candidats et candidates décrivent leurs compétences dans un dossier dit "de

performance", qu'ils présentent ensuite à des experts et qu'ils approfondissent lors d'un entretien d'une heure avec eux. Quinze femmes sont actuellement engagées dans ce processus de validation et j'espère qu'elles passeront toutes avec succès cet examen inédit. Si l'évaluation se passe bien, il va de soi que nous ouvrirons également cette voie aux hommes qui s'y intéressent.

Et enfin, je suis fier de pouvoir vous annoncer que notre projet a même été sélectionné cette année au niveau européen pour le Prix de validation des acquis. Vous voyez donc combien il nous tient à cœur de participer activement à la formation professionnelle supérieure et de la renforcer concrètement.

En ce sens, je me réjouis de vos interventions et vous souhaite une conférence réussie et fructueuse.

30 août 2013